



Objectif



DIMINUER LA MORTALITÉ ÉVITABLE DANS LA RÉGION ET AGIR SUR LES COMPORTEMENTS À RISQUE

/// De quoi s'agit-il ?

Pour lutter notamment contre la surmortalité dans les principales affections, cancers et maladies cardio-neuro-vasculaires, les priorités de l'ARS Grand Est sont, à titre d'exemple, de :

- Diminuer la prévalence de l'obésité chez les adultes,
- Prévenir et limiter les complications du diabète (en particulier l'insuffisance rénale chronique),
- Diminuer le taux de tabagisme, notamment chez les femmes,
- Améliorer la prévention et la prise en charge des maladies cardio-neuro-vasculaires,
- Diminuer le taux de suicides chez les adolescents et les jeunes adultes.

/// Comment fait-on ?

- Orienter résolument le système de santé vers la prévention et la promotion de la santé,
- Mobiliser les innovations technologiques et organisationnelles de nature à améliorer les prises en charge, et d'entrer dans la logique de parcours.

/// Exemples d'actions

- Développer des **actions d'éducation pour la santé** (EPS) pour que chaque citoyen puisse acquérir les compétences et les aptitudes indispensables à la prise en charge de sa santé,
- Développer des programmes d'**éducation thérapeutique du patient** (ETP) au plus près du domicile du patient en s'appuyant sur des équipes de soins libérales,
- Identifier les actions liées notamment à la prévention des troubles musculo-squelettiques, aux risques émergents, aux risques psycho-sociaux, ou encore à la lutte contre les addictions en entreprise,
- Renforcer les actions de prévention, promotion et éducation à la santé des **personnes en situation de handicap** (hygiène alimentaire, activité physique, santé sexuelle...).

10 projets prioritaires « Parcours »

- Parcours « Personnes âgées »
- Parcours « Personnes en situation de handicap »
- Parcours « Santé des enfants et des adolescents »
- Parcours « Personne en situation sociale fragile » - PRAPS y compris soins aux détenus
- Parcours « Santé mentale »
- Parcours « Maladies chroniques »
- Parcours « Patients atteints de cancer »
- Parcours « Maladies neurocardiovasculaires / AVC »
- Parcours « Maladies neurodégénératives »
- Parcours « Maladies rares et génétique »

LES PRIORITÉS DE SANTÉ DU PRS

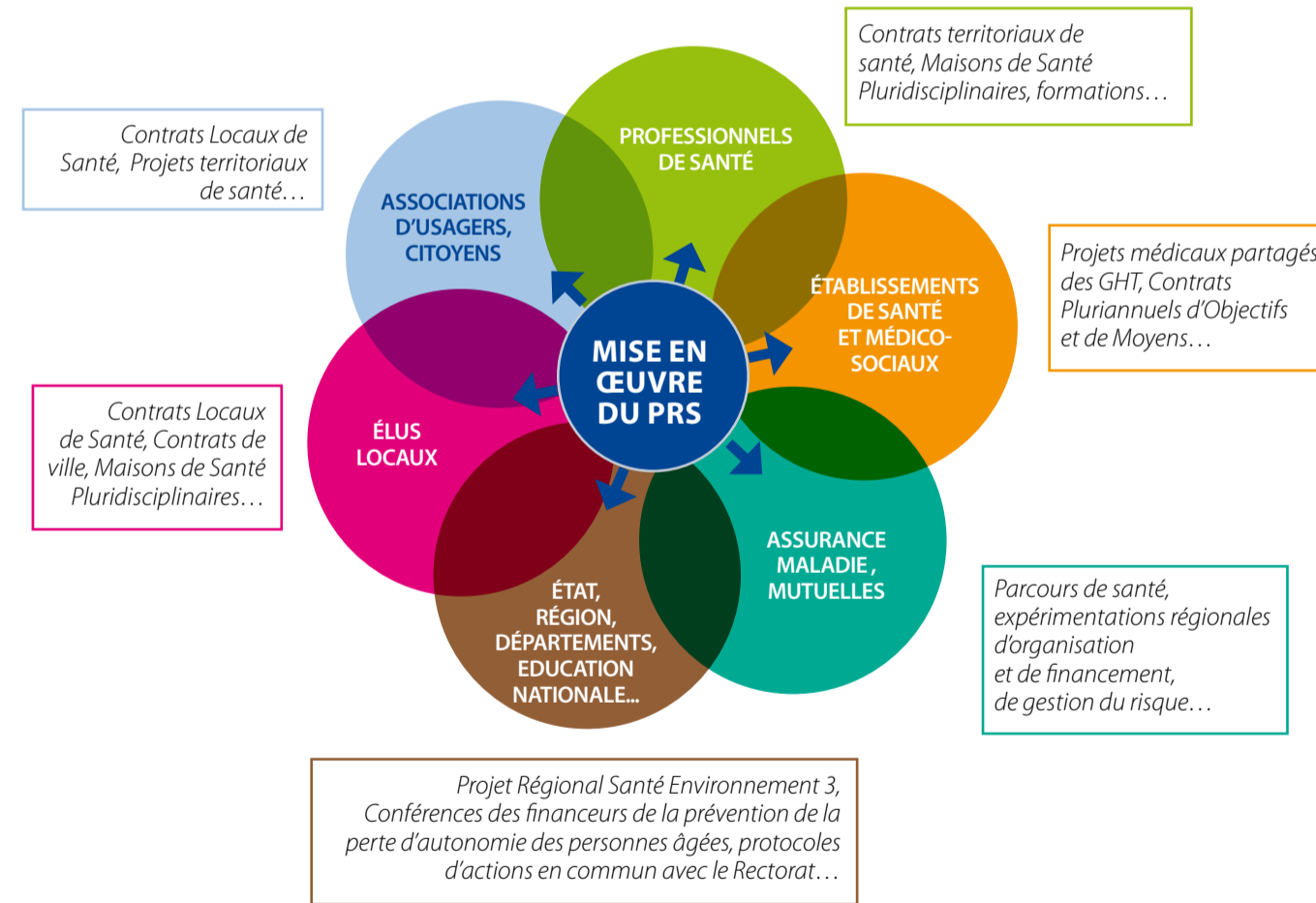
7 projets prioritaires « Transformation de l'organisation de l'offre de santé »

- Prévention/promotion de la santé et lutte contre les addictions
- Soins de proximité
- Virage ambulatoire et soins spécialisés
- Ressources humaines en santé
- Innovations et e-santé
- ORSAN
- Coopération transfrontalière

SA MISE EN ŒUVRE ? LA NÉCESSITÉ D'UN PARTENARIAT RENFORCÉ

Des partenaires impliqués au plus proche des territoires

La santé est une richesse collective qu'il faut maintenir et développer. L'ensemble des acteurs régionaux et locaux ont ainsi une responsabilité vis-à-vis de la santé des individus de leur territoire, particulièrement en ce qui a trait à l'accessibilité à des services appropriés et aux innovations, à l'efficacité et à l'efficience des interventions et des actions dans les différents milieux de vie des personnes. Pour la mise en œuvre du PRS, l'ARS veillera ainsi à la généralisation des **diagnostics partagés** en préalable du développement des actions de santé, à la **contractualisation** avec les acteurs de terrain, à l'**articulation avec les autres politiques publiques**, à la mise en place de **plans d'actions territorialisés et à leur évaluation au regard notamment d'indicateurs de résultats, définis par le PRS.**



Construisons ensemble la santé de demain

Le Projet Régional de Santé

2018 -2028 /// Grand Est



Retrouvez le Projet Régional de Santé Grand Est sur www.grand-est.ars.santefr.rubrique « Politique de santé » Suivez notre actualité sur twitter



LES ENJEUX POUR NOTRE RÉGION

Avec l'emploi, la santé est devenue la première préoccupation de nos concitoyens, attachés légitimement à un système de santé de qualité, solidaire et préservant un accès aux soins pour tous.

Notre système de santé, considéré par ses usagers comme un **pilier fondamental au cœur de notre pacte républicain et de ses valeurs**, fait face actuellement à des défis de grande ampleur. Ces défis sont particulièrement marqués dans notre région, parmi lesquels le vieillissement de la population, l'explosion du nombre des maladies chroniques et des inégalités de santé territoriales et sociales majeures.

Ce sont précisément ces défis qui amènent à initier, promouvoir et soutenir - avec les professionnels de santé, les patients et leurs associations, les élus et tous les citoyens - les transformations nécessaires inscrites dans les orientations majeures de la nouvelle **Stratégie nationale de transformation du système de santé**, précisée en février 2018 par la Ministre des Solidarités et de la Santé.

A l'échelle régionale, le Projet Régional de Santé 2018-2028 décline ces orientations et constitue la ligne directrice de l'ARS pour les 10 prochaines années. Le PRS Grand Est détermine ainsi les priorités de la politique de santé en région dans les différents champs d'application (prévention, médecine de ville, secteurs médico-social et hospitalier) et dans une logique de parcours de santé.

- Mettre l'accent sur la prévention et la promotion de la santé
- Adapter la politique de ressources humaines en santé
- Renforcer l'organisation territoriale dans une démarche de parcours de santé gradués et coordonnés
- Développer des actions de qualité, de pertinence et d'efficacité des soins
- Mettre à profit, la santé numérique, les nombreuses innovations, tant technologiques qu'organisationnelles, pour accompagner les objectifs du PRS

C'est ensemble que nous relèverons ces défis au service de la santé de tous.

CHIFFRES CLÉS

1/4

de la population du Grand Est sera âgée de 65 ans ou plus, en 2030

+ de 40%

des décès avant 65 ans pourraient être évités

30%

des médecins généralistes partira en retraite dans les 5 ans

→ Une **densité médicale** globalement **inférieure** à la moyenne nationale avec de fortes disparités territoriales

→ Le nombre de **personnes âgées dépendantes augmentera** de + 35 % à + 60 % entre 2007 et 2030 selon les scénarios INSEE

→ Une **défaveur sociale marquée dans les grandes villes de la région** (Mulhouse, Troyes, Schiltigheim, Strasbourg, Reims, Colmar, Châlons-en-Champagne, Metz et Épinal notamment) **et dans certains départements** (Meuse, Haute-Marne, Vosges et Ardennes)

→ Une **dynamique de dépense** 2015 / 2016 légèrement **plus marquée** que pour le reste de la France : + 2,21 % contre + 2,15 % au niveau national.

LE PRS EN 3 GRANDS OBJECTIFS

Objectif

PROMOUVOIR UN SYSTÈME DE SANTÉ EFFICIENT



/// De quoi s'agit-il ?

Au regard de la demande croissante de l'offre de soins et de la nécessaire maîtrise des dépenses de santé, le système de santé se doit de mettre en œuvre les procédures les plus efficaces face à une demande donnée. Pour garantir la soutenabilité du système de santé, il faut rechercher à diminuer le coût unitaire de prise en charge pour un parcours de soins donné.

/// Comment fait-on ?

- Poursuivre les politiques de qualité et de sécurité des soins, dans les établissements de santé et médico-sociaux comme en ville,
- Développer les actions sur la pertinence des soins et l'adéquation des prises en charge,
- Reconfigurer le tissu hospitalier, dans une logique de filière de soins, initiée par les groupements hospitaliers de territoire (GHT),
- Encourager et rendre visibles les initiatives et pratiques innovantes des territoires.

/// Exemples d'actions

- La **certification** des établissements, les **évaluations** des établissements et services médico-sociaux, la mise en place d'**expérimentations**, le partage d'expériences et la **contractualisation**,
- Mettre en place un **plan d'actions pluriannuel régional d'amélioration de la pertinence des soins** (PAPRAPS), pour favoriser l'amélioration des pratiques professionnelles et des organisations,
- Dans le secteur médico-social, généraliser la **contractualisation** (contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens),
- Développer des **prises en charge hospitalières en ambulatoire**.

Objectif

ASSURER UN ÉGAL ACCÈS À DES SOINS SÛRS ET DE QUALITÉ POUR TOUS SUR TOUT LE TERRITOIRE



/// De quoi s'agit-il ?

Les difficultés d'accès dans certains territoires sont liées à de multiples facteurs : particularités géographiques, disparités d'implantation des professionnels de santé, faibles revenus des personnes, mais aussi insuffisante organisation des soins. L'objectif est de rendre ces territoires plus attractifs pour les professionnels et de répondre à la demande des personnes isolées socialement et/ou géographiquement.

/// Comment fait-on ?

- Structurer les soins de proximité en tenant compte des spécificités de chaque territoire,
- Adopter des procédures de gradation des soins, en identifiant de manière claire le positionnement et le rôle de chaque acteur et de chaque structure, du soin de premier recours jusqu'à l'expertise la plus poussée,
- Développer des politiques spécifiques pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les personnes en situation de fragilité sociale.

/// Exemples d'actions

- Organiser des **parcours de soins et de santé** dans un périmètre territorialisé (personnes âgées, des personnes en situation de handicap, cancer, maladies chroniques, maladies cardio-vasculaires, maladies neurodégénératives...),
- Favoriser les dispositifs d'**exercice coordonné de soins** : maisons de santé pluri-professionnelles (MSP), communautés professionnelles territoriales de santé, équipes de soins primaires...
- Constituer des **plateformes territoriales d'appui** (PTA) pour fluidifier les parcours de soins et bien prendre en charge les situations complexes,
- Mettre en œuvre de nouveaux **protocoles de coopération et de délégation de tâches** entre professionnels de santé,
- Faciliter le déploiement de la **télé médecine** liée à l'exercice médical (télé AVC, maladies chroniques, télé radiologie...), de la télé médecine au domicile des patients...
- Développer la **régulation médicale** sur l'ensemble du territoire,
- Mettre en place des **mesures d'accompagnement** adaptées qui facilitent un **vieillessement au domicile des personnes âgées** (notion du bien vieillir),
- Proposer des dispositifs spécifiques d'accès aux soins pour les personnes âgées, personnes handicapées, les personnes démunies ou en précarité.